



# RAPPORT D'ACTIVITES 2019

# SOMMAIRE

**PRESENTATION DU TERRITOIRE – Page 3**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Page 4**

**LES COMPETENCES – Page 5**

**LES COMMISSIONS - Page 7**

**LES FINANCES - Page 9**

- ✓ Les comptes administratifs 2019
- ✓ Les chiffres clés 2019
- ✓ Les budgets annexes
- ✓ Les taxes
- ✓ Les coûts des services
- ✓ Les travaux en cours

**LES RESSOURCES HUMAINES - Page 18**

- ✓ l'organigramme
- ✓ le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

**LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR THEMATIQUES**

**ECONOMIE**

**LA POLITIQUE ECONOMIQUE - Page 21**

- ✓ Zone de la Bruche – Parc photovoltaïque
- ✓ Zone du Champs Maillot - Finalisation
- ✓ Aide à l'immobilier d'entreprise
- ✓ Visites d'entreprises
- ✓ Déploiement de la Fibre optique
- ✓ Opération AITHEX
- ✓ Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)

**TOURISME- Page 22**

- ✓ La Voie Verte
- ✓ Les panneaux « Fenêtres sur le Parc »
- ✓ La Navette des Crêtes
- ✓ Festi Foss'art 2019
- ✓ La marque Vosges Secrètes
- ✓ La Traversée du Fossard
- ✓ Barge Moselotte
- ✓ Cyclo Tourisme

**ENVIRONNEMENT- Page 24**

- ✓ Le Programme Habiter Mieux
- ✓ Plan Climat Air Energie Territorial
- ✓ Fête de l'eau
- ✓ Programme de restauration des cours d'eau
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)
- ✓ Espace Naturel Sensible
- ✓ Natura 2000

**CULTURE, SPORTS, LOISIRS - Page 28**

- ✓ Réseau de lecture publique
- ✓ Piscines
- ✓ Ecole de Musique

**LES POLITIQUES SOCIALES - Page 35**

- ✓ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- ✓ Prévention et Lutte contre la pauvreté
- ✓ Politique de la Ville
- ✓ Convention Territoriale Globale
- ✓ Crèche Multi-accueil
- ✓ Relais d'Assistants Maternels (RAM)

**LES AIRES D'ACCUEIL - Page 39**

- ✓ Aires de camping-cars
- ✓ Aires d'accueil des gens du voyage

**URBANISME - Page 41**

- ✓ Nombre et répartition des équivalent permis de construire 2019



# Présentation du territoire

Depuis le **01 janvier 2017**, les Communautés de Communes de la Porte des Hautes Vosges, des Vosges Méridionales et la commune de Saint-Amé (issue de la Communauté de Communes Terre de Granite) ont fusionné pour donner naissance à la **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**.



Le territoire est composé de 10 communes pour près de **30 446 habitants**.



## Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2020 Mise à jour : décembre 2019 en habitant

Nom de la commune	Population totale
DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	1 946
ELOYES	3 241
GIRMONT-VAL D'AJOL	267
PLOMBIERES-LES-BAINS	1 704
REMIREMONT	8 013
SANT-AMÉ	2 194
SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	3 922
SANT-NABORD	4 297
LE VAL D'AJOL	3 971
VECoux	891

# Le Conseil Communautaire 2019

Le Conseil Communautaire  
organe délibérant  
se réunit en séance publique environ une fois par trimestre

## Les Conseillers communautaires par commune

### • REMIREMONT :

HINGRAY Jean (Maire), HANTZ Danielle, FOUCHER Jean-Charles , THOUVENOT Patrice, CLOCHÉ Philippe, SCHLESINGER Dominique, TISSERAND Jean-Benoît et DIDON Stéphanie.

### • LE VAL D'AJOL :

RICHARD Jean (Maire), DAVAL Ludovic, LAMBOLEY Alain et PERRIN Corine.

### • SAINT-NABORD :

SACQUARD Daniel (Maire), DOUCHE Patricia, FEHRENBACHER Frédérique et VINCENT Daniel.

### • SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT :

DEMANGE Michel (Maire), FAIVRE Danièle, LE ROUX Yves et THIRIAT Christiane.

### • DOMMARTIN-LES-REMIREMONT :

LOUIS Catherine (Maire) et MANSOURI Jean

### • ELOYES :

JACQUEMIN André (Maire), GASPARD Marie-France et GERARD Françoise.

### • SAINT-AMÉ :

ANDRÉ Marcelle (Maire) et ROBERT Dominique.

### • PLOMBIERES-LES-BAINS :

HENRY Albert (Maire) et BALANDIER Stéphane.

### • GIRMONT VAL D'AJOL :

MANENS Jean-Marie (Maire) et BALANDIER Roland (suppléant).

### • VECOUX :

MANGE Martial (Maire) et COPPE-GOTTI Michelle (suppléante).

31

Conseillers communautaires  
élus au suffrage universel  
direct à l'occasion des  
élections municipales



En 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois :

- Le mardi 29 janvier 2019 à ELOYES
- Le lundi 8 avril 2019 à SAINT-NABORD
- Le mardi 9 juillet 2019 à REMIREMONT
- Le mardi 24 septembre 2019 au GIRMONT VAL D'AJOL
- Le mardi 24 décembre 2019 dans les locaux de la CCPVM

# Les Compétences de la CCPVM

## Les Compétences Obligatoires

**Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** : SCoT et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

**Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 (compatibilité avec le schéma régional de développement économique)** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – aide à l'immobilier d'entreprises pour les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L211-7 DU Code de l'Environnement.

**Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs.

**Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

## Les Compétences Optionnelles

**Préservation, gestion et mise en valeur de sites d'intérêt naturel majeur pour chaque site retenu**, en partenariat avec les institutions publiques, les usagers et les gestionnaires d'espaces naturels. Pour chacun de ces sites il s'agira de définir et de mettre en œuvre un plan de gestion, ainsi qu'un programme de mise en valeur.

Deux sites sont retenus :

- Le site Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte » dont la CCPVM à la maîtrise d'ouvrage et l'animation.
- Le site « étang et tourbière de la Demoiselle », classé Espace Naturel Sensible et Natura 2000.

**Mise en application des actions du Plan Climat Air Energie et Territoire**

**Compétences non obligatoires liées à la GEMAPI :**

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans le cadre de programme de restauration des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin versant.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassin, correspondant à une unité hydrographique.

**Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public** y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Nouvelle compétence décidée au 11 décembre 2017.

**Politique du logement et du cadre de vie** : politique du logement social d'intérêt communautaire (opérations programmées de l'habitat) et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

**En matière de politique de la ville – élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville** : animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :**

La gestion des écoles de musique

- La gestion du réseau de lecture publique
- La gestion du fonctionnement et l'investissement des piscines intercommunales sises 25 rue des œuvres au Val d'Ajol, allée Eugène Delacroix à Plombières-les-Bains

**Action sociale d'intérêt communautaire**

- L'animation et la gestion d'un Relais d'Assistants Maternels
- L'étude, la création, l'aménagement et la gestion des crèches, micro-crèches et ou structures multiaccueil dont la gestion de la structure Multiaccueil de Maxonrupt et de la micro-crèche et future crèche d'Eloyes.
- Adhésion à la mission locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées (compétence qui est déléguée au PETR – Pays de Remiremont et ses Vallées)

**Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :**

- Accès de la déchèterie du Val-d'Ajol
- Depuis l'intersection RD20/VC 70 jusqu'à l'entrée de la déchèterie : 380 m
- Accès de la déchèterie de Saint-Nabord
- Depuis l'intersection de la route de Sainte-Anne/CR Chemin du Criolot jusqu'à la déchèterie et de la RD 3 à la déchèterie par les Beheux et depuis l'intersection des premières maisons à la Couare jusqu'à la déchèterie : 1 600 m
- Accès de la ZA La Croisette au Val-d'Ajol (Zone Haute)
- Depuis la RD 20 sur la zone haute de la ZA La Croisette : 120 m
- Accès de la ZA La Croisette au Val-d'Ajol (Zone Basse)
- Depuis la RD 20 sur la zone basse de la ZA La Croisette : 110 m
- Accès à l'aire de grand passage de Saint-Nabord lieudit (le Bombrice)
- De l'intersection avec les chemins de Longeroye et du Boicheux, jusqu'à la limite de commune de Saint-Nabord avec celle d'Eloyes : 370 m
- Accès à l'aire de grand passage de Remiremont lieudit (le Champs devant Parmont)
- De la RD 157 jusqu'à l'aire de grand passage : 50 m



# Les Compétences de la CCPVM

## Les Compétences facultatives

**Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques** (déploiement du très haut débit par fibre optique).

**Le soutien au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges** pour l'organisation annuelle de l'opération « Navette des Crêtes »

**Création, aménagement et gestion d'aires pour camping-cars et/ou de terrains de camping**, contribuant à l'amélioration de l'accueil touristique de la CCPVM. Les réalisations antérieures au 1er Janvier 2004 restent de la compétence communale

**La création, l'aménagement et la gestion des circuits de randonnée touristiques** portés par une association dûment habilitée sur la base d'une convention avec la communauté de communes (pédestres, ski de fond, VTT et équestres) ainsi que les routes touristiques balisées en tant que telles.

**Espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire :** préservation, gestion et mise en valeur de l'étang du Villerrain, propriété de la communauté de communes, en lien avec le conseil départemental des Vosges, le Conservatoire des espaces Naturels de Lorraine et l'association de pêche référente.

**Mise en cohérence des projets touristiques de la CCPVM, tout en préservant l'aspect environnemental :**

- Aménagement de la traversée du Massif du Fossard : réalisation de l'aménagement et mise en valeur, entretien des équipements touristiques dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF, la communauté de communes des Hautes Vosges et les communes concernées.
- Mise en circuit des espaces naturels sensibles de la communauté de communes.
- Création d'une passerelle sur la Moselotte (reliant le Massif du Fossard à la Voie Verte)
- Mise en œuvre de la liaison des voies vertes existantes et/ou à créer du territoire
- Gestion, protection et valorisation du site archéologique du Saint Mont

**Mutualisation et assistance technique**

- Conformément à l'article R.410-5 du code de l'urbanisme, un service urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanismes pour les communes compétentes en matière de délivrance de ces autorisations à compter du 1er Juillet 2015. Elle pourra également assurer ces prestations de services pour le compte d'une collectivité locale non membre dont : LE MENIL, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, RUPT-SUR-MOSELLE et LE THILLOT.



Médiathèque Intercommunale de Remiremont



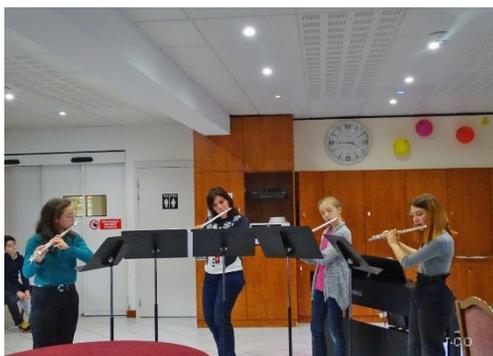
Chasse aux œufs – Multi-accueil de Maxonrupt



Etang du Villerrain



Aire de camping-cars de DOMMARTIN-LES-REMIREMONT



Ecole de Musique Intercommunale

# LES COMMISSIONS



## **Commission Finances – Personnel**

Présidée par Michel DEMANGE

Membres de la commission Titulaires : Mme Michelle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - M. Jean MANSOURI - M. Alain LAMBOLEY - Mme Aurélie MOTAIS DE NARBONNE - Mme Catherine BAZIN - Mme Françoise GERARD - Mme Danièle FAIVRE - Mme Danielle HANTZ - Mme Frédérique FEHRENBACHER - Suppléants : M. Robert WARY - Mme Catherine LOUIS - Mme Claudine DERVAUX - Mme Christine BARTOLOMEO - Mme Maryse DEPREURAND - M. Yves LE ROUX - M. Philippe CLOCHE - M. Daniel VINCENT

- **Réunie le 27 mars 2019**

## **Commission Culture - Sport**

Présidée par Jean RICHARD

Membres de la commission Titulaires : M. Hervé DARQUY - M. Robert WARY - M. Jean-Pierre DIDIER - M. Frédéric MATHIOT - Mme Martine BARADEL - M. Pascal DURUPT - Mme Christiane THIRIAT - M. Jean-Charles FOUCHER - Suppléants : Mme Michèle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - Mme Catherine LOUIS - Mme Corine PERRIN - Mme Aude FISCHER - M. Guy LESEUIL - Mme Marie-France GASPARD - Mme Danièle FAIVRE - Mme Béatrice GAILLEMIN

- **Dates des réunions : Les 19 février et 17 septembre 2019**

## **Commission Politique du logement – Cadre de vie**

Présidée par Marcelle ANDRÉ

Membres de la commission Titulaires : Mme Michèle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - Mme Corine PERRIN - M. Jean-Pierre DURAND - Mme Jocelyne PORTÉ - Mme Annette MAISON - M. Emilien BEAUX - Mme Christiane THIRIAT - M. Pierre VINCENT - Mme Christelle PIERREL - Suppléants : M. Robert WARY - M. Jean MANSOURI - Mme Yvette CLAUDEY - Mme Danièle FAIVRE - Mme Martine MATHIOT - Mme Michelle TISSERAND - Mme Marie-Annie BOOTZ

## **Commission Economie - Communication**

Présidée par Jean HINGRAY

Membres de la commission Titulaires : M. Bernard DEFRANOUX - Mme Patricia DOUCHE - M. Jean MANSOURI - M. Jean-Claude LECHARPENTIER - M. Dominique ROBERT - M. Stéphane BALANDIER - Mme Françoise GERARD - M. Yves LE ROUX - M. Roland BALANDIER - M. Jean-Charles FOUCHER - Suppléants : Mme Michèle COPPE-GOTTI - M. Robert WARY - Mme Catherine LOUIS - Mme Claudine DERVAUX - Mme Aurélie MOTAIS DE NARBONNE - Mme Catherine BAZIN - Mme Danièle FAIVRE - M. Fabien DEFRANOUX - Mme Stéphanie DIDON

- **Dates des réunions : Les 22 février, 27 mars et 5 juin 2019**

## **Commission Travaux bâtiments**

Présidée par Catherine LOUIS

Membres de la commission Titulaires : M. Bernard DEFRANOUX - M. Daniel VINCENT - M. Alain CANTOT - Mme Nadine THIRIET - Mme Maryse DEPREURAND - M. Jean-Pierre DIDIER - M. Jean-Philippe CLERC - Mme Danièle FAIVRE - M. Christian BERBE - M. Jocelyne PORTE - Suppléants : M. Denis RIVAT - M. Robert WARY - M. Frédéric MATHIOT - Mme Martine BARADEL - M. Jean MANSOURI - M. Jean-Pierre SCHMALTZ - M. Yves LE ROUX - M. Benjamin DAVAL - M. Joël ROBICHON

- **Réunie le 14 mars 2019**

# LES COMMISSIONS

## **Commission Social – Petite enfance**

Présidée par André JACQUEMIN

Membres de la commission Titulaires : Mme Michèle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - Mme Annette MAISON - Mme Karine NURDIN - M. Jean-Pierre DURAND - Mme Sophie GEORGEL - Mme Marie-France GASPARD - Mme Danièle FAIVRE - Mme Martine MATHIOT - M. Hugues LAINE - Suppléants : Mme M-Madeleine MUNOZ - M. Michel GROSJEAN - Mme Catherine LOUIS - Mme Nicole LEDRAPPIER - Mme Christine BARTOLOMEO - M. Pascal DURUPT - Mme Stéphanie DA SILVA - Mme Christiane THIRIAT - Mme Valérie VINCENT - Mme Audrey COLOMBIER

## **Commission Aménagement de l'espace – Gens du voyage**

Présidée par Daniel SACQUARD

Membres de la commission Titulaires : Mme Michèle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - M. Jean-Claude BRIGNON - M. Dominique ROBERT - Mme Catherine LEROY - Mme Isabelle GEORGES PY - M. Yves LE ROUX - M. J-Benoît TISSERAND - Suppléants : M. Robert WARY - Mme Maryse DEPREURAND - M. Jean MANSOURI - M. Emilien BEAUX - Mme Danièle FAIVRE - M. Guénolé SPATZ

## **Commission Tourisme**

Présidée par Albert HENRY

Membres de la commission Titulaires : Mme Michèle COPPE-GOTTI - Mme Patricia DOUCHE - Mme Isabelle GEORGE-PY - M. Ludovic DAVAL - M. Bernard CREUSOT - M. Stéphane BALANDIER - Mme Françoise GERARD - Mme Christiane THIRIAT - M. Roland BALANDIER - Mme Stéphanie DIDON - Suppléants : M. Robert WARY - Mme Catherine LOUIS - M. Jean-Claude BRIGNON - M. Dominique ROBERT - Mme Sophie GRIVET - Mme Mélanie LAGARDE - M. Yves LE ROUX - M. Pierre VINCENT - M. Romain MILLOTTE

**Dates des réunions : Les 25 avril, 6 juin et 10 octobre 2019**

## **Commission Travaux voirie – Centre bourg**

Présidée par Jean-Marie MANENS

Membres de la commission Titulaires : M. Denis RIVAT - M. Daniel VINCENT - M. Patrick SIMONIN - M. Jean-Pierre DURAND - M. Stéphane BALANDIER - M. Bruno DERVAUX - M ; Jean-Philippe CLERC - M. Yves LE ROUX - M. Christian BERBE - M. Patrice THOUVENOT - Suppléants : M. Bernard DEFRANOUX - M ; Robert WARY - M. Jean-Claude LECHARPENTIER - M. Dominique ROBERT - M. Daniel MARCOU - M. Jean MANSOURI - M. Christophe GERARD - Mme Christiane THIRIAT - M. Marcel DIRAND - M. Joël ROBICHON

## **Commission Environnement**

Présidée par Martial MANGE

Membres de la commission Titulaires : Mme Michèle COPPE-GOTTI - M. Michel GROSJEAN - M. Jean MANSOURI - M. David VANCON - Mme Elisabeth COLNET - Mme Marie BOOTZ - M. Christophe GERARD - Mme Christiane THIRIAT - M. Pierre VINCENT - Mme Dominique SCHLESINGER - Suppléants : Mme Patricia DOUCHE - Mme Catherine LOUIS - Mme Nadine THIRIET - Mme Sophie GEORGEL - M. Emilien BEAUX - Mme Danièle FAIVRE - M. Armand FRENOT - Mme Danielle WAGNER

• **Dates des réunions : Les 28 février, 27 juin et 2 octobre 2019**

# LES FINANCES



La Communauté de Communes établit trois budgets qui sont :

- ❖ Le budget général
- ❖ Le budget annexe de la zone d'activités de la Croisette
- ❖ Le budget annexe du service droit des sols urbanisme

## Budget général - Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement		
	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé
Dépenses	20 475 974.41€	18 489 096.01€	4 583 549.12€	4 231 533.83€
Recettes	20 475 974.41€	20 757 414.12€	4 583 549.12€	3 101 673.20€
Résultat de l'exercice		+ 2 268 318.11€		- 1 129 860.63€

## Budget annexe ZA de la croisette - Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement		
	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé
Dépenses	165 496.44€	15 482.92€	471 900.42€	448 123.90€
Recettes	165 496.44€	-€	471 900.42€	301 811.92€
Résultat de l'exercice		- 15 482.92€	- 146 311.98€	

## Budget ADS-URBANISME - Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement		
	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé	Crédits ouverts (BP + DM+ RAR)	Réalisé
Dépenses	148 452.00€	128 593.04€	17 855.51€	-€
Recettes	148 452.00€	127 025.50€	17 855.51€	17 855.51€
Résultat de l'exercice		-1 567.54€		+ 17 855.51€



# Les chiffres clés 2019

## Budget général

### La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

- **2 739 000.04 euros** de dotations et participations, soit une baisse de 5 % des dotations de l'Etat depuis 2017
- Un fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales auquel la CCPVM est redevable (26 530 euros en 2019)
- La suppression de la taxe d'habitation (remplacée par la TVA en 2021) – un impôt dynamique pour le territoire
- Une vigilance à apporter sur les taxes économiques (diminution en 2019)  
**15 388 837.15 euros** ont été perçus au titre de la fiscalité directe locale
- **81 947.33 euros** ont été perçus pour atténuation de charges
- **902 377.61 euros** ont été perçus au titre des produits des services
- **65 223.91 euros** d'autres produits de gestion courante (revenus des immeubles PETR – AITHEX)

#### Dépenses de fonctionnement

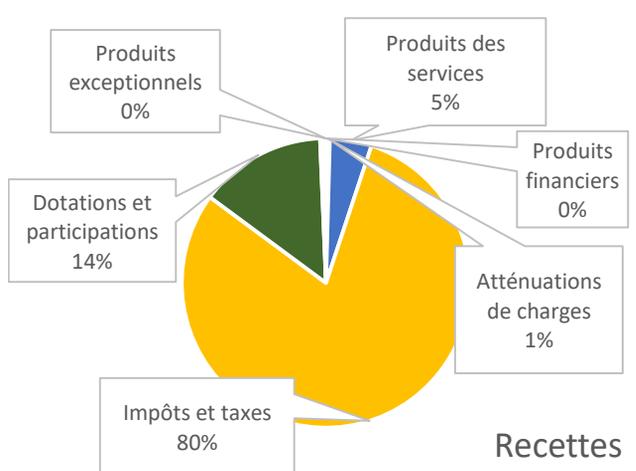
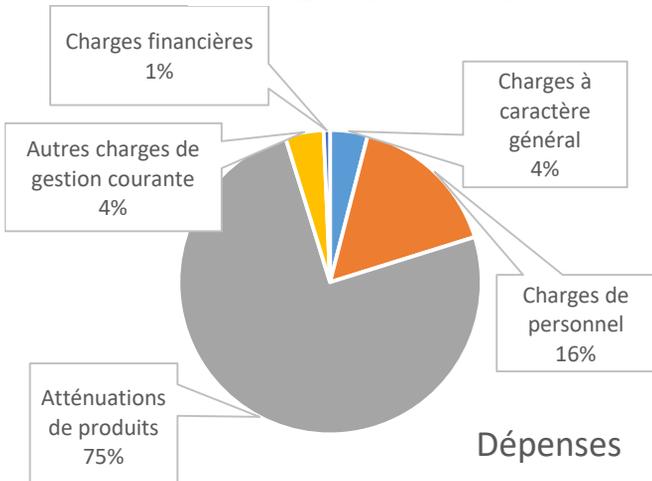
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Des dépenses réelles de fonctionnement quasi stables mais effet ciseaux du fait de la diminution des recettes de fonctionnement

- Diminution des charges à caractère général du fait des rétrocessions de compétences, (**735 277.45 euros**)
- Augmentation des charges de personnel du fait du développement des services (**2 957 012.49 euros**)
- **13 714 314.84 euros** d'atténuation de produits (SICOVAD, attributions de compensation, FNGIR, FPIC et taxes de séjour)
- **750 329.72 euros** de charges de gestion courante
- **216 430.18 euros** de charges financières
- **8 478.96 euros** de charges exceptionnelles

#### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS : 10 162 915.00€

Le soutien apporté par la Communauté de Communes à ses communes membres se décline en attributions de compensation qui correspond à un versement obligatoire d'une intercommunalité à fiscalité propre à ses communes membres. Son montant est calculé de façon à garantir à chaque commune le même niveau de richesse que l'année précédant l'intégration dans l'intercommunalité (déduction faite des charges transférées).



# Les chiffres clés 2019

## Budget général

### La section d'Investissement



La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### Recettes d'Investissement

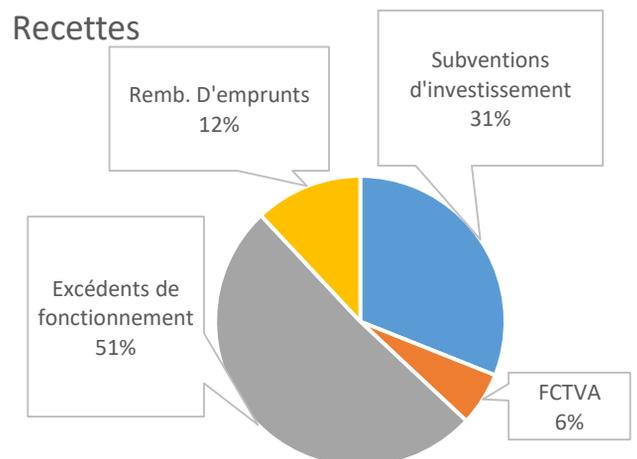
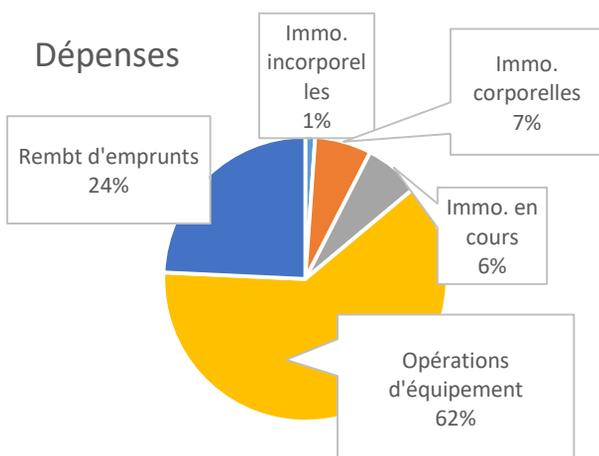
Les subventions d'investissement sont perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction du Bâtiment relais, travaux de voirie, Remboursement d'emprunts CCVM, FCTVA...).

- **455 265.28 euros** de subventions (Région Grand Est, DETR, Conseil Départemental) ;
- **836 539.28 euros** de dotations Fonds divers Réserves (**87 174.04 euros** de FCTVA et **749 365.24 euros** d'excédent de fonctionnement) ;
- **176 205.92 euros** de remboursements d'emprunts.

#### Dépenses d'Investissement

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, sont des dépenses d'investissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, des collections, des études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la micro crèche, l'aménagement des bureaux du RAM et l'accessibilité des bâtiments et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **8 794.57 euros** de frais d'études ;
- **11 804.40 euros** pour la conception du site internet ;
- **26 843.64 euros** de subventions d'équipement versées (Amélioration de l'habitat, commerces) ;
- **121 721.26 euros** d'immobilisations corporelles (mobilier, collections, informatique) ;
- **121 139.26 euros** d'immobilisations en cours (Réfection sol de la terrasse de la crèche, Réfection des routes accès déchetterie) ;
- **1 168 572.60 euros** de dépenses d'équipement (opérations micro-crèche Eloyes – Berges – Fibre optique – Bâtiments AITHEX et exCPAM) ;
- **458 987.82 euros** de remboursement d'emprunts.



# Les chiffres clés 2019

## Les Budgets annexes

- Le budget ADS-URBANISME

### Le Fonctionnement

#### Dépenses :

- Des charges à caractère général pour un total de **21 096.81 €** ( fournitures administratives, maintenance des logiciels, téléphonie dont **14 408.91 €** de remboursement des frais de fonctionnement au budget général ) ;
- Remboursement des charges de personnel au budget général pour **104 476.13 €** ;
- Autres charges de gestion courante (hébergement logiciels) pour **1 568.10 €**.

#### Recettes :

- **126 134.28 €** de prestations de service correspondant aux frais d’instruction des permis de construire des collectivités hors CCPVM ;

### L’Investissement

#### Recettes :

- Les recettes d’investissement, pour un montant de **1 452.00€**, correspondent aux opérations d’ordre.

- Le budget ZONE D’ACTIVITES

### Le Fonctionnement

#### Dépenses :

- Des charges à caractère général pour un montant de **3 773.65 €** ;
- Des remboursements d’intérêts d’emprunt pour **11 390.14 €** ;

### L’Investissement

#### Dépenses :

- Remboursement d’emprunt pour **31 032.98 €** ;
- **262 265.22 euros** d’opérations d’équipement ;

#### Recettes :

- Les recettes d’investissement, pour un montant de **61 455.30 €**, correspondent aux recettes d’équipements, **94 826.12 €** d’excédent de fonctionnement.

# Les taxes

## Les taux d'imposition 2019

Taxes	Taux De référence	Coefficient de variation	Taux définitifs	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,62	1,000000	15,62	33 366 000.00	5 213 403.00
Foncier bâti	3,56		3,56	34 482 000.00	1 223 965.00
Foncier non bâti	10,95		10,95	859 500.00	93 826.00
Cot.Foncière Entreprises	22,57		22,57	13 067 000.00	2 949 438.00

## La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Par délibération du 10 Janvier 2017, le Conseil Communautaire a confirmé l'adhésion de la Communauté de Communes au SICOVAD, et décidé de se substituer en lieu et place de ce Syndicat pour la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le SICOVAD a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un zonage permettant de fixer un taux de TEOM indexé à la performance du tri de chaque commune.

Toutefois le Conseil communautaire, par délibération du 11 avril 2018, a renouvelé sa décision de fixer un taux uniforme sur tout son territoire, soit 9.56 %.

Les recettes issues de la TEOM s'élèvent à **2 677 099.00 €**, et la contribution versée au SICOVAD pour financer ce service est de **2 676 782.00 €**.

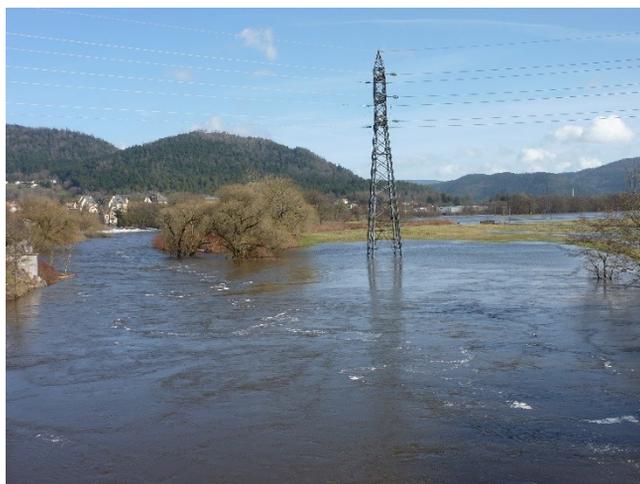
## La Taxe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La Communauté de Communes est compétente pour la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » depuis le 1er janvier 2018.

Considérant le besoin de financement des actions liées à :

- la maîtrise d'œuvre du programme de restauration Moselle, Moselotte et affluents
- les études complémentaires liées au programme de restauration Moselle, Moselotte et affluents
- les travaux 2019 du programme de restauration Moselle, Moselotte et affluents
- l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de la Moselle Amont
- l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de la Lanterne

Le Conseil communautaire a décidé, le 25 septembre 2018, d'instaurer la Taxe GEMAPI et, le produit pour l'année 2019 se monte à la somme de 92 313 €, représentant 1% de la fiscalité totale perçue par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.



# Coûts des services

3110 Ecole de musique				
Dépenses		2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	10 780.99	26 106.09	29 333.74
	Chapitre 012 Charges de personnel	117 134.12	350 841.38	423 707.16
	Chapitre 65 Participation syndicale		25 459.00	4 903.00
Total charges de fonctionnement		127 915.11	402 406.47	457 943.90
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 013 Remb. Rémunérations personnel		821.94	4 435.01
	Chapitre 70 Produits des services	27 299.00	43 546.00	48 970.00
	Chapitre 74 Subvention concours musique de chambre		0.00	1 000.00
Total recettes de fonctionnement		27 299.00	44 367.94	54 405.01
Déficit		-100 616.11	-358 038.53	-403 538.89

413 Piscines				
Dépenses		2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	167 347.87	161 079.63	163 216.69
	Chapitre 012 Charges de personnel	295 175.16	315 706.11	278 248.44
	Chapitre 65 autres charges de gestion courante			
Total charges de fonctionnement		462 523.03	476 785.74	441 465.13
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 013 Remb. Rémunérations personnel	3 168.28	10 173.54	8 020.05
	Chapitre 70 Produits des services + Salaires P BOMONT	173 530.04	179 574.50	158 344.72
	Chapitre 74 Subvention département			2 500.00
	Chapitre 75 Redevance LOUIS SA Distributeur boissons	636.13	675.94	619.95
	Chapitre 77 produits exceptionnels annulations mandats EDF		130.85	10 226.09
Total recettes de fonctionnement		177 334.45	190 554.83	179 710.81
Déficit		-285 188.58	-286 230.91	-261 754.32

321 - Médiathèques Intercommunales				
Dépenses		2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	116 409.35	138 426.78	165 368.30
	Chapitre 012 Charges de personnel	718 465.32	730 785.72	733 943.56
	Chapitre 65 autres charges de gestion courante	6 180.06	10 415.00	12 261.59
Total charges de fonctionnement		841 054.73	879 627.50	911 573.45
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 013 Remb. Rémunérations personnel	993.74	430.86	26 187.79
	Chapitre 70 Produits des services	30 903.40	32 591.21	24 327.53
	Chapitre 77 Remboursé sinistre +Subv nuit de la lecture		1 745.33	
Total recettes de fonctionnement		31 897.14	34 767.40	50 515.32
Déficit		-809 157.59	-844 860.10	-861 058.13

524 Aires de Grands passages				
Dépenses		2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 eau, électricité entretien	15 343.48	21 384.07	13 113.90
	Chapitre 012 Charges de personnel		119.35	0.00
Total charges de fonctionnement		15 343.48	21 503.42	13 113.90
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 70 Produits des services	2 112.00	1 280.00	794.00
	Chapitre 77 Rembst armoire électrique		9 952.00	
Total recettes de fonctionnement		2 112.00	11 232.00	794.00
Déficit		-13 231.48	-10 271.42	-12 319.90

630 Relais Assistants Maternels				
Dépenses		2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	6 246.74	6 064.93	15 305.05
	Chapitre 012 Charges de personnel	63 637.99	81 967.24	98 780.00
Total charges de fonctionnement		69 884.73	88 032.17	114 085.05
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 013 Remb. Rémunérations personnel	60.60	16 420.30	9 560.09
	Chapitre 74 Subventions CAF	39 972.73	72 146.00	59 107.34
Total recettes de fonctionnement		40 033.33	88 566.30	68 667.43
Excédent		-29 851.40	534.13	-45 417.62

# Coûts des services

640 Crèche Maxonrupt		2017	2018	2019
Dépenses				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	76 823.63	75 610.67	70 788.55
	Chapitre 012 Charges de personnel	635 106.12	711 255.27	683 549.10
	Chapitre 65 Héberg. logiciels + créances admises en NV	2 523.64	2 605.48	4 284.92
	Chapitre 67 Charges exceptionnelles			
Total charges de fonctionnement		714 453.39	789 471.42	758 622.57
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 013 Remb. Rémunérations personnel	10 931.17	36 158.35	23 903.72
	Chapitre 70 Produits des services	145 979.63	140 534.22	128 796.52
	Chapitre 70 Subventions CAF	367 389.65	356 031.01	371 149.72
	Chapitre 70 Remboursements MSA	2 738.53	12 614.80	4 961.13
Total recettes de fonctionnement		527 038.98	545 338.38	528 811.09
Déficit		-187 414.41	-244 133.04	-229 811.48

824 Aires de camping-cars		2017	2018	2019
Dépenses				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Charges à caractère général	10 231.32	9 970.98	9 482.90
	Chapitre 012 Charges de personnel	9 485.98	9 486.63	12 681.50
Total charges de fonctionnement		19 717.30	19 457.61	22 164.40
Recettes				
FONCTIONNEMENT	Chapitre 70 Produits des services	5 569.00	6 555.00	6 760.50
	Chapitre 77 Annulations mandats exercices antérieurs		333.60	
Total recettes de fonctionnement			6 888.60	6 760.50
Déficit		-19 717.30	-12 569.01	-15 403.90



CRÈCHE  
CARNAVÁL  
MARS 2019



FÊTE DE L'EAU



ECOLE DE MUSIQUE  
INTERCOMMUNALE  
CONCERT DE NOËL



CRÈCHE - RENCONTRES  
AVEC LES RESIDENTS  
DE L'EHPAD « L'ACCUEIL  
ET LE CHATELET »

# Les Travaux en cours

**La construction d'une micro-crèche** d'une capacité d'accueil de 20 places sur la commune d'ELOYES au 14 rue de la Moraine.

Dans un premier temps, seuls 10 enfants seront accueillis au sein de la structure. Le bâtiment sera construit sur une parcelle d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

L'espace intérieur de la structure sera d'environ 400 m<sup>2</sup> comprenant des zones d'éveil, de sommeil, de change, de repas, salle psychomotricité, espace snoezelen, vestiaires enfants, cuisine, biberonnerie, buanderie-lingerie, vestiaires/ sanitaires personnel, salle de détente personnel, sanitaires public handicapé, salle de réunion, rangements,...

Les espaces extérieurs représentent environ 180 m<sup>2</sup>; les accès extérieurs et le stationnement 300 m<sup>2</sup>

Commencement des travaux : Septembre 2019 / Fin des travaux : Début Novembre 2020



**Acquisition du site AITHEX** à SAINT-AMÉ le 18/01/2019 pour 160 000 €. Association d'insertion qui recycle entre autre le carton, le papier, le bois et le plastique. Un bail location-vente est réalisé.

Deux phases de travaux sont prévues :

Travaux extérieurs Entreprise : PEDUZZI de Saint-Amé : 208 490,50 € HT

Travaux intérieurs

- ✓ réfection et isolation d'une partie de la toiture du bâtiment 1 800 m<sup>2</sup> (toiture en fibrociment contenant de l'amiante) : 158 578,00 € HT
- ✓ rénovation TGBT, remplacement d'une partie de l'éclairage HS par des LED et mise aux normes l'électricité : 90 000,00 € HT
- ✓ installation de systèmes d'aspiration et d'extraction des poussières sur une partie des machines : 6 500,00 € HT

**Acquisition et réhabilitation de l'ancien bâtiment de la CPAM** en école intercommunale de musique, situé au 18, rue du Capitaine Louis Flayelle à Remiremont.

Une étude acoustique a été réalisée par le Bureau d'études Acoustique Conseil pour un montant de 4 875,00 € HT

Les travaux consistent à créer/réhabiliter : 271 000.00 € HT

- 5 salles de cours isolées acoustiquement et phoniquement de 12 à 25 m<sup>2</sup>
- 1 salle de formation isolée acoustiquement et phoniquement de 61 m<sup>2</sup>
- 1 salle d'éveil musical 25 m<sup>2</sup>
- 1 salle de pratiques collectives 160 m<sup>2</sup> avec création d'un accès direct sur l'extérieur
- 1 atelier de 30 m<sup>2</sup>
- rendre le parking sécurisé de 10 places environ en le clôturant
- rendre accessible PMR le bâtiment intérieurement et extérieurement
- pose d'un sol souple

**Accessibilité de la piscine de PLOMBIERES-LES-BAINS**

Montant total travaux : 44 742,32 € HT

**Accessibilité de la Médiathèque de Maxonrupt**

Montant total travaux : 38 661,31 € HT

# Les Travaux en cours

- **Réfection des routes d'accès à la déchetterie de SAINT-NABORD** d'environ 1 600 m de voirie en enduit monocouche, reprofilage en grave bitume pour les parties de routes déformées, busage d'un fossé pour élargir la route pour la sécurité, signalétique,

Montant des travaux : 70 057,00 € HT et Subvention Départementale : 9 808,00 €

- **Création et aménagement de la voirie d'accès à la zone d'activités de la Croisette au VAL D'AJOL**

Les travaux ont été scindés en deux tranches comme suit :

- une tranche 1 :

la viabilisation des parcelles par la réalisation des réseaux : Eaux Pluviales, Adduction en Eau Potable, Electricité Basse Tension avec mise en place d'un poste de transformation électrique, France Telecom, Eclairage Public, Gaz, Défense incendie

- une tranche 2 :

la création d'une voirie d'accès aux lots de 8.00m de large et d'un giratoire

Montant des travaux : 300 000,00 € HT et Subvention ETAT (DETR) 146 000 € et Département 42 000 €

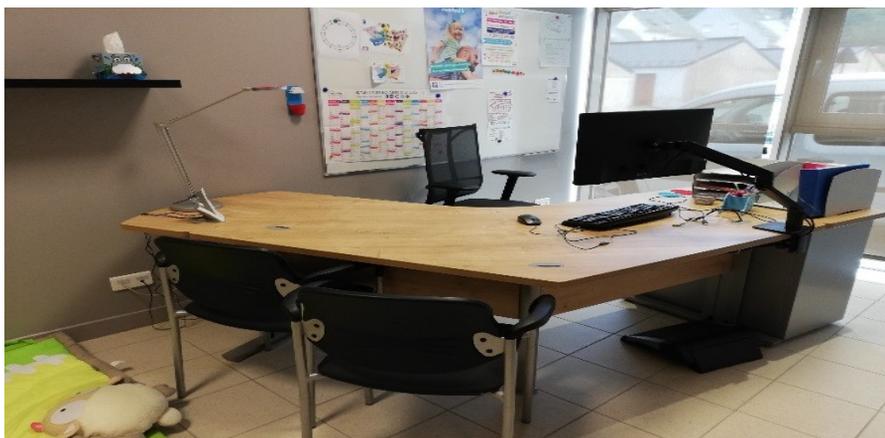
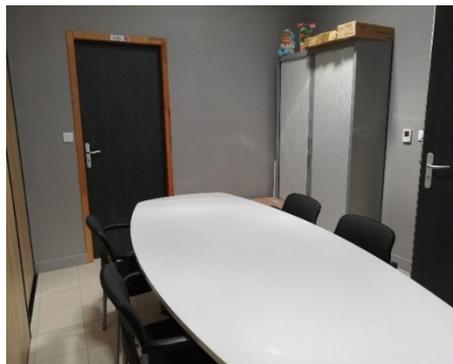
- **Aménagement du Relais Assistants Maternels**

**L'année 2019 a été marquée par le déménagement du RAM dans ses nouveaux locaux, place de l'hôtel de ville à Saint-Etienne-Lès-Remiremont.**

Le bureau du RAM étant devenu trop exigü au siège de la CCPVM, les élus du territoire ont souhaité assurer un confort de travail aux animateurs en leur garantissant un espace professionnel dédié.

**Trois bureaux** ont été créés pour les rendez-vous et les formalités administratives permettant de recevoir les familles et les assistants maternels tout en garantissant la confidentialité des échanges, **une salle de réunion/de travail** et de préparation des activités ainsi **qu'un lieu de stockage** du matériel dédié à l'itinérance du service.

L'inauguration a eu lieu le mardi 02 juillet 2019 à 16h.

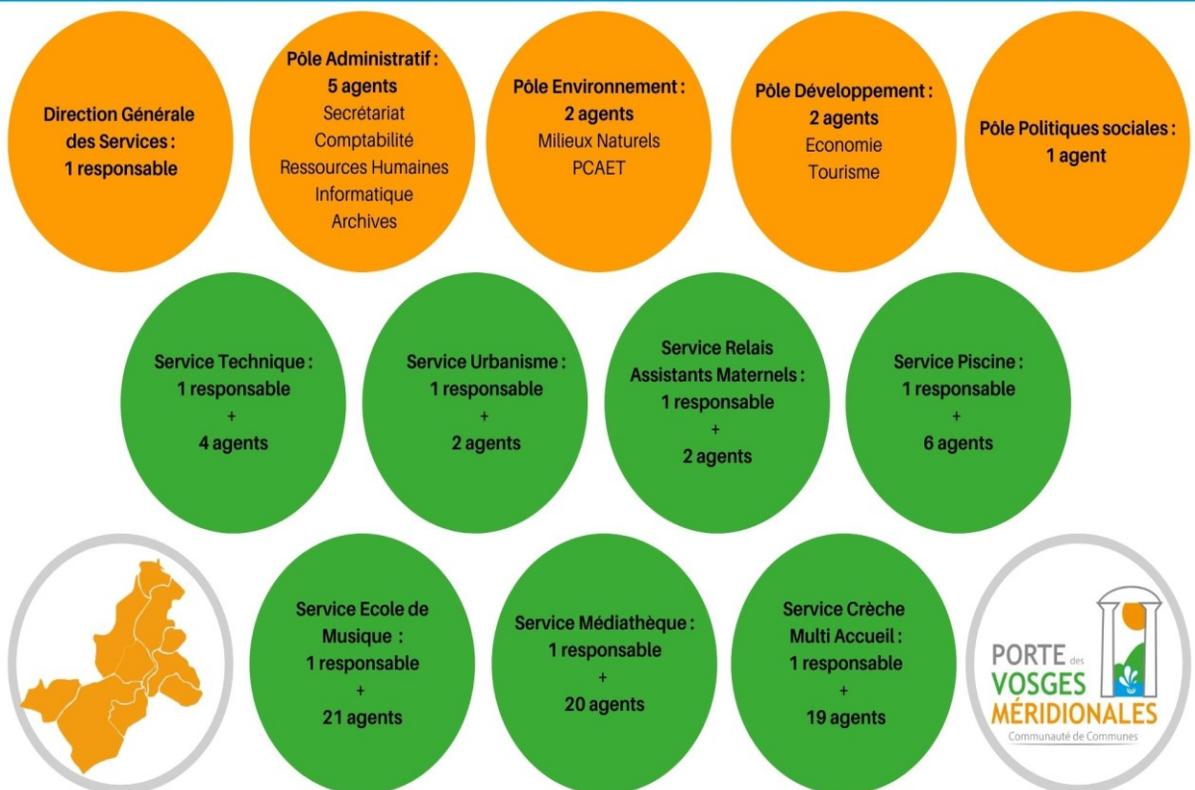


# Les Ressources Humaines

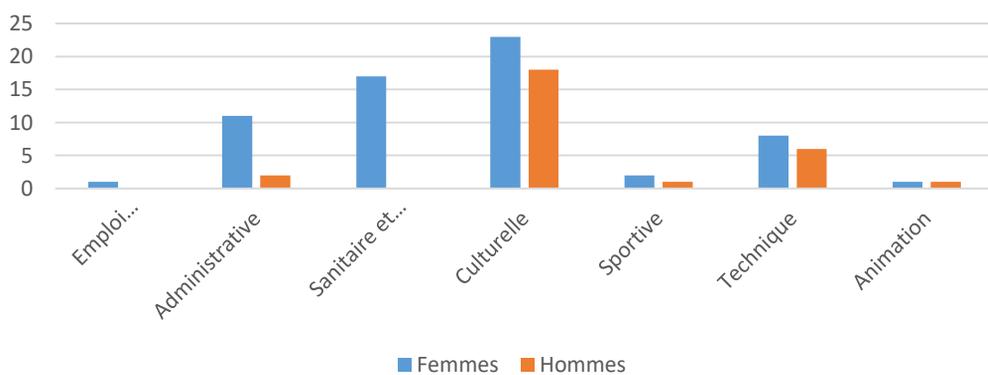
## le personnel intercommunal

- ✓ 91 agents (dont 66 agents titulaires)
- ✓ 69 % de personnel féminin
- ✓ Moyenne d'âge : 44,5 ans
- ✓ Masse salariale : 2 958 000 euros en 2019

### ORGANIGRAMME DES SERVICES



Répartition par filières et par sexe au 31/12/2019



# Les Ressources Humaines :

## le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

### Le Comité technique

#### Représentants ELUS

Titulaires : Michel DEMANGE, Jean RICHARD, Jean HINGRAY et Albert HENRY

Suppléants : Marcelle ANDRE, Catherine LOUIS, Jean-Marie MANENS et André JACQUEMIN

#### Représentants AGENTS

Titulaires : Catherine ARNOULD, Florence ADAM-DENYS, Christine KERN et Sylvia BERARD

Suppléants : Stéphanie DA SILVA, Manon MARCON, Rémy DUVAL et Camille PENTECOTE.

Entre autres dossiers ont été abordés :

- Résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018
- Le règlement intérieur du Comité technique
- Adhésions aux conventions de participation Santé et Prévoyance du Centre de Gestion des Vosges 2020-2025
- Bilan du Programme Annuel de prévention 2019 et mise à jour du Document Unique

**En 2019,  
le Comité technique a tenu  
4 réunions :**  
**24 janvier 2019**  
**23 mai 2019**  
**24 septembre 2019**  
**28 novembre 2019**

### Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

#### Représentants ELUS

Titulaires : Michel DEMANGE, Jean RICHARD, Jean HINGRAY et Albert HENRY

Suppléants : Marcelle ANDRE, Catherine LOUIS, Jean-Marie MANENS et André JACQUEMIN

#### Représentants AGENTS

Titulaires : Catherine ARNOULD, Florence ADAM-DENYS, Peggy LAURENT et Pierre-Marie BUDELOT

Suppléants : Isabelle BERTHELON-POIRIER, Murielle CERISE et Stéphanie DA SILVA.

Ce comité a pour objectif de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents et du personnel, contribuer à l'amélioration des conditions de travail et veiller au respect des prescriptions légales.

**3 réunions ont été organisées :**

- le **24 janvier 2019** – Installation
- le **23 mai 2019**
- le **28 novembre 2019**

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- le règlement intérieur du CHSCT
- Les registres de sécurité
- Bilan du programme annuel de prévention 2019 et mise à jour du Document Unique
- Rapport de visite de bâtiments

# Les actions par thématiques réalisées en 2019

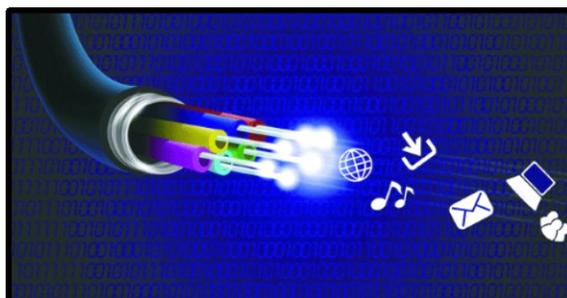


# La politique économique

- **Lancement d'un projet de parc photovoltaïque sur la zone de la Bruche à Dommartin-lès-Remiremont.** Cette zone accueillait auparavant un site de concassage. Les nuisances engendrées avaient conduit à la fermeture du site. Cependant, cette zone ne possède aucune infrastructure permettant d'accueillir immédiatement des entreprises (absence de voirie et de réseaux). Sur 5Ha, ce site remplit les conditions d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Le partenariat a été officialisé. L'enquête environnementale a été conduite de mai 2019 à juin 2020. Le projet se poursuit dans sa phase administrative.
- **Finalisation de la commercialisation de la Zone du Champs Maillot à St Etienne les Remiremont.** : La CCPVM a trouvé des acquéreurs pour les 2 parcelles restant disponibles dans cette zone artisanale située le long de la RN66. Ces 2 ventes ont nécessité l'installation d'un transformateur électrique qui bénéficiera à 3 entreprises ainsi qu'à l'association RC2V (Rugby) dans le cadre de l'aménagement de leurs vestiaires et du terrain d'entraînement.
- **Aide à l'Immobilier d'entreprise** : En partenariat avec le Département des Vosges, la CCPVM peut participer au financement de travaux immobiliers (construction, rénovation, extension). Cette aide représente généralement 20% du montant éligible des travaux HT. Grâce à ce dispositif, la CCPVM entend inciter les entreprises à améliorer leurs locaux et ainsi renforcer le tissu économique local. 2 dossiers retenus en 2019 pour une aide de la CCPVM de 10 558 € (magasin Un monde à part et métallerie Relly)
- **Organisation de visites d'entreprises avec les élus** : J2R informatique ; DS SMITH ; Barbier Ebelman ; CORA ; Brosserie Mécanique de l'Est ; SEMOpackaging ; Chanterrane-Lepaul
- **Organisation d'une réunion d'information fibre optique** à destination des entreprises, des communes de Remiremont Dommartin et St nabord (les 3 premières communes ouvertes aux offres Très Haut Débit de la communauté de communes)
- **Création d'une bourse aux locaux** pour rapprocher l'offre et la demande en matière d'immobilier professionnel (ex l'implantation de Vosges TLC à Remiremont)
- **Opération AITHEX** : Acquisition d'une parcelle destinée à créer un accès poids lourds et un parking pour le personnel ainsi que la reprise complète des réseaux et de la cour. Ces espaces nouveaux contribueront à améliorer les conditions de travail des employés de ce chantier d'insertion



- **Elaboration et rédaction de la contractualisation Pacte Offensive Croissance Emploi avec la Région Grand Est.** Cette contractualisation vise à flécher les interventions régionales pour développer l'attractivité économique, touristique et industrielle du territoire. Par ailleurs, la POCE prend en compte les besoins du territoire et ses spécificités. Cette contractualisation a été menée en lien avec les 2 Communautés de Communes voisines (CC des Ballons des Hautes Vosges et CC de Hautes Vosges).





# Tourisme



- **Organisation du déploiement de la Marque Vosges Secrètes**

Des réflexions ont été menées pour étudier les modalités de déploiement de la marque.

- **Site internet**

L'agence Lézards Création a été retenue pour la conception, le développement et la publication du site internet.

Les services de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales ont collecté et rédigé l'ensemble des contenus, puis intégrés par l'agence dans une maquette moderne et dynamique destinée aux habitants et aux partenaires de la Communauté de Communes.

- **La Traversée du Fossard**

Le Massif du Fossard est reconnu d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales au titre de sa compétence "Mise en cohérence des projets touristiques tout en préservant l'aspect environnemental" dont "l'Aménagement de la Traversée du Fossard" et plus particulièrement "la réalisation de l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien des équipements dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF et la Communauté de Communes des Hautes Vosges".

Le projet prévoit:

l'aménagement de 8 sites, pour l'accueil du public, à travers la mise en place de divers équipements et mobiliers (balisages, tables, bancs, panneaux d'accueil, panneaux pédagogiques, de découverte et d'information) ainsi que des équipements de sécurisation (garde-corps, barrières, escaliers, panneaux d'information, panneaux réglementaires)

l'aménagement d'une desserte forestière d'une vingtaine de kilomètres permettant de lier entre eux les 8 sites emblématiques du Massif du Fossard en procédant à des travaux d'amélioration, de renforcement des voiries et d'aménagement d'espace de stationnement.

la mise en place de restrictions relatives à la sécurité et à la préservation du milieu en vue de garantir une desserte favorable à l'accueil du public.

En effet, l'état des lieux de la desserte forestière du Massif montre une voirie conséquente qui pénètre le massif et engendre une gestion complexe, et onéreuse. L'objectif du projet est de rationaliser la circulation entre les différentes communes notamment au regard de la sécurité.

- **Etude de la mise en place de Barge Moselotte au Lieudit les patureaux de Celles :**

Ce projet s'inscrit dans un objectif général de mise en valeur touristique. Il s'agit d'un aménagement en faveur des mobilités douces qui vise à mettre en cohérence des aménagements existants : d'une part les voies vertes des Hautes Vosges avec la piste cyclable de Saint-Amé et d'autres part les sentiers pédestres du secteur de Dommartin-les-Remiremont et du Syndicat avec ceux du massif du Fossard. Actuellement, la rivière de la Moselotte et la RD 417 constituent deux infranchissables que le projet de bac à chaînes et le cheminement doit permettre de traverser. Le projet se situe en zone sensible à deux titres, du fait du risque d'inondation, et d'une situation en zone Natura 2000.

- **Cyclo Tourisme**

L'Office de Tourisme s'est inscrit dans une démarche pour l'obtention du label Accueil Vélo, conformément aux préconisations du Schéma de développement touristique. Le groupe de travail tourisme a quant à lui, validé par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales l'organisation d'une réflexion autour de la recherche d'itinéraires de liaison entre la Gare de Remiremont et les communes de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol (départs de la voie verte vers la V50) dans le cadre du Schéma de maillage des itinéraires cyclables porté par le PETR de Saint Dié. Ce travail a pu être mené en collaboration avec les associations concernées. et les professionnels du tourisme.

Le groupe de travail tourisme a souhaité en complément que soit portée une réflexion autour des critères de la labellisation « VELO ET TERRITOIRE » de l'ensemble du territoire.

# Environnement ANAH Programme Habiter Mieux

En 2019,  
la Communauté de Communes a participé au  
financement de **20 dossiers**.  
La part versée par la CCPVM s'élève à **10 350.00 €**

## Le programme "Habiter Mieux" de l'Agence nationale de l'Habitat



Vous êtes **propriétaire de votre logement**, et celui-ci a plus de 15 ans,  
Vous souhaitez **réduire votre facture de chauffage**,  
tout en améliorant le **confort de votre logement**

⇒ C'est possible avec le programme "Habiter Mieux"



Vous pouvez ainsi bénéficier, sous conditions de ressources, d'**aides financières intéressantes** de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et d'un **accompagnement personnalisé** pour réaliser vos **travaux de rénovation thermique**, permettant une diminution de votre consommation d'énergie d'un minimum de 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs.

Pour votre information, les **taux de subvention** observés sur les dossiers déjà financés s'échelonnent entre **40% et 100% du coût des travaux** (selon les conditions de ressources des propriétaires occupants et la nature des travaux réalisés).

Pour cela, il vous suffit de vous reporter au **questionnaire** ci-contre, de le compléter et de le transmettre à l'ANAH. Vous serez ensuite contacté par un organisme agréé qui établira un **diagnostic gratuit** de votre situation.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Pour bénéficier du programme HABITER MIEUX

**Je veux RÉDUIRE MA FACTURE de chauffage en réalisant des travaux dans mon logement !  
On vous accompagne gratuitement ...**

**Bénéficiez du programme HABITER MIEUX de l'Anah**  
une évaluation de votre logement, des conseils techniques, des subventions pour financer votre projet...  
Vous remplissez les **conditions de ressources** ci-contre ?  
Retournez-nous le **questionnaire** joint au dos

Nombre de personnes dans le ménage	1	2	3	4	5	par personne supplémentaire
<b>PLAFOND de RESSOURCES 2019</b>	18 900 €	27 729 €	33 346 €	38 958 €	44 574 €	Plus 5 617 €
<small>revenu fiscal de référence inscrit sur votre dernier avis d'imposition ou situation déclarative</small>						

**Bénéficiez, sans condition, de CONSEILS**  
sur les travaux réalisables en priorité, les différents matériaux et techniques, les aides financières possibles...  
auprès de votre conseiller de l'Espace INFO → ÉNERGIE

**Pour l'Ouest et le Centre Vosgien**  
Contactez l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Épinal

03-29-82-93-85  
cov@eie-grandest.fr

**Pour l'Est Vosgien**  
Contactez la Maison de l'Habitat et de l'Énergie de Saint-Dié-des-Vosges

03-29-56-75-18  
estvosges@eie-grandest.fr

**1) Je vérifie si je respecte les conditions.**

Je suis propriétaire de mon logement

Mon logement a plus de 15 ans

Je respecte les conditions de ressources précitées dans le tableau ci-contre et coche la case correspondant à mon revenu fiscal de référence (inscrit sur mon dernier avis d'imposition ou de situation déclarative)

Nombre de personnes dans le ménage	Plafond de ressources 2019	
	Ménage	Ménage Modeste
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 388	38 958
5	34 764	44 574
par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

**2) Je précise mes besoins**

Isoler les combles ou la toiture       Remplacer les fenêtres

Isoler les planchers                       Changer le système de chauffage

Isoler les murs                               Faire des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile

**3) Je retourne cette fiche** en précisant mes coordonnées :  
**à la Délégation Locale de l'Anah** 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX  
(pour toute information : ☎ 03.29.69.13.76 de 9h à 11h30 du lundi au vendredi)  
ou Je m'inscris directement en ligne sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>  
Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Mail : .....

Ville du logement à rénover : .....  
(si différente de mon adresse actuelle)

**4) Je suis recontacté** par l'organisme agréé qui m'accompagnera gratuitement et étudiera mon projet.  
J'indique mes disponibilités pour être rappelé.

	Jour	Lun.	Mai.	Jeu.	Ven.
matin	<input type="checkbox"/>				
après-midi	<input type="checkbox"/>				

Cette démarche ne vous engage en rien !

Distribué par

Ne pas jeter sur la voie publique

# Environnement

## Plan Climat Air Energie Territorial

La CCPVM s'est engagée en décembre 2018 dans l'élaboration de son PCAET, en groupement de commande avec deux autres territoires voisins : la Communauté de Communes de Hautes Vosges, et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

**Réunion de lancement** du PCAET mutualisé avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges le : **1<sup>er</sup> JUILLET 2019 à la salle des fêtes des Saint- Etienne-Les-Remiremont.**



## Une formation technique aux enjeux énergie-climat à destination des élus et techniciens sensibles à la thématique

Cette étude de planification territoriale nécessitant l'implication de tous, une formation technique sur les enjeux énergie – climat pour permettre de mieux comprendre le contexte dans lequel le PCAET s'inscrit était organisé : **le lundi 30 septembre 2019 à la salle polyvalente de Sapois.**



## Sensibilisation/mobilisation des élus et acteurs (formation et séminaire).

**Le 17 octobre 2019 à Rupt-sur-Moselle**



# Environnement

- **Mobilisation des acteurs**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, les acteurs socio-économiques étaient conviés à deux réunions de mobilisation aux dates suivantes :

- **Le Lundi 25 Novembre à la salle de convivialité d'Eloyes au 8 Rue Charles De Gaulle**
- **Le Mardi 26 Novembre à la salle de fêtes de Cornimont au 24 Rue de la 3ème Dia**



- **La Fête de l'eau et de la rivière**

Le weekend du 1<sup>er</sup> et 2 Juin 2019 a eu lieu la troisième édition de la fête de l'eau et de la rivière, sur la commune d'Eloyes.

Cette année la thématique était axée d'une part sur les milieux aquatiques avec des animations sur la diversité des habitats et des espèces des bords de cours d'eau. Mais aussi, sur les éco-gestes, avec la réduction du gaspillage, la lutte contre les micropolluants et le retour au jardinage naturel. Toutes les animations sont gratuites, et à destination des petits comme des grands.

Au total ce sont près de 27 partenaires qui ont contribué et participé à la fête de l'eau et de la rivière, pour un budget d'environ 5 000 €, subventionné à 80% par le Conseil Départemental des Vosges et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Près de 700 visiteurs sont venus visiter la fête de l'eau et de la rivière.



# Environnement

## • Suivi du programme de restauration Moselle-Moselotte et affluents

Le Conseil Communautaire a décidé, fin 2015, de confier une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études « Atelier des Territoires », pour l'établissement d'un diagnostic, d'un programme de travaux et la mise en forme du contenu des tranches d'entretien ultérieur.

C'est 102 km de cours d'eau qui sont étudiés à travers ce programme de restauration, en prenant en compte la Moselle et la Moselotte ainsi que leurs affluents.

Des études complémentaires ont été réalisées en 2019. Seule l'étude hydrologique et hydrogéologique avec modélisation n'est pas terminée, du fait d'un besoin de suivi sur une année complète. L'étude devrait se terminer pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

L'avant-projet a été défini et validé pour la partie « affluents ».

## • Suivi de la gouvernance GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)

Deux études de préfiguration GEMAPI sont en cours sur la CCPVM :

- Le bassin versant de la Lanterne (bassin Rhône Méditerranée, Corse)
- le bassin versant de la Moselle Amont côté vosgien.

Aussi, avec la prise de compétence obligatoire Protection des Inondations (PI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un recensement des ouvrages de lutte contre les inondations a été réalisé par la CCPVM. Dans cette convention d'animation, il s'agira de lancer les procédures de transfert de gestion de ces ouvrages, par la réalisation d'études de danger et de mise en place d'une surveillance.

## • Suivi de la politique de l'eau

L'ensemble des projets liés aux milieux humides, suivis par le poste d'animation, seront repris dans la convention d'animation. C'est notamment le cas des sites « Espace Naturel Sensible du département situé sur le territoire de la CCPVM, mais aussi des projets d'autres structures comme le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, ou le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Remiremont et ses vallées et son étude sur les trames verte et bleue.

## • Sensibilisation/communication

L'animation du poste de technicien comprend une partie communication et sensibilisation. Il s'agit dans un premier temps de communiquer au grand public sur l'état d'avancement des différents projets. Et dans un second temps de sensibiliser le grand public et les scolaires à la politique de l'eau menée par la CCPVM. Des projets sont donc montés en partenariat avec les écoles, et tous les ans une fête de l'eau est organisée à destination du grand public. Ces actions feront partie du renouvellement de la convention d'animation.

## • Natura 2000

Le site est constitué d'une vaste zone prairiale, en partie inondable, où l'activité agricole est fortement représentée. Véritable complexe écologique alluvial construit par les glaciers puis façonné par les deux rivières, on y observe une nature diversifiée et remarquable. Les cours d'eau sont colonisés par des herbiers à Renoncule peltée et, les bras morts abritent une végétation amphiphie d'eau stagnante mésotrophe, comportant deux espèces végétales rarissimes en Lorraine, le Flûteau nageant et la Pilulaire à globules, toutes deux protégées au niveau national. En bordure de ces rivières se développent des forêts alluviales à Aulnes et Frênes, alors que le lit majeur est principalement occupé par des prairies alluviales mésotrophes. L'abandon de la gestion de ces prairies conduit à des mégaphorbiaies (prairies à hautes herbes issues de la déprise agricole).

Tous ces habitats constituent autant de milieux naturels dans lesquels six espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ont trouvé refuge : le Flûteau nageant, petite plante aquatique, la Lamproie de Planer, le Chabot commun, le Triton crêté, le Castor d'Europe, et l'espèce phare du site, l'Azuré des paluds, papillon dont le cycle de vie est dépendant de la Sanguisorbe officinale et d'une espèce de fourmi.

Afin de mettre en œuvre les mesures de gestion proposées dans le Plan, une animation est indispensable. Elle permet de garantir la cohérence des actions engagées avec les acteurs locaux. C'est pourquoi **un demi-ETP (Equivalent Temps Plein) est consacré à l'animation du Plan de la Zone Natura 2000 « Confluence Moselle Moselotte ».**



# Le réseau de lecture publique



## Le Réseau de lecture publique de la Porte des Vosges Méridionales



**1 Médiathèque tête de réseau à Remiremont (1892 m<sup>2</sup>)**

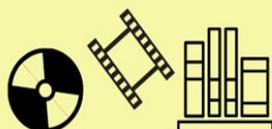
**5 médiathèques de proximité : Dommartin-lès-Remiremont (110 m<sup>2</sup>), Eloyes (113 m<sup>2</sup>), Saint-Nabord (200 m<sup>2</sup>), Le Val-d'Ajol (133 m<sup>2</sup>) et Vecoux (37 m<sup>2</sup>)**

### Publics



**3173** inscrits  
**150 797** prêts  
**92 422** entrées  
**74 140** visites  
du site web  
**11 900** réservations  
**3657** consultations  
des ressources  
numériques

### Collections



**96 326** documents, dont  
- 62 682 livres  
- 7903 CD  
- 7678 DVD  
- 1491 jeux vidéos  
- 166 titres de presse  
(16 322 documents)  
- 7 tablettes  
- 13 consoles

### Services



- Prêt de tablettes tactiles et de consoles sur place  
- **16** postes Internet publics et Wifi  
- Accès à distance au compte lecteur

- Ressources numériques via la Mallette numérique  
- Numérisation et impression de documents

### Action culturelle



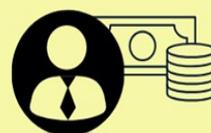
**138** animations  
**3264** participants  
**156** accueils de classes

### Acquisitions



Dépenses totales :  
**79 562 €**, dont :  
- 2821 livres  
- 292 CD  
- 431 DVD  
- 157 jeux vidéos

### Moyens



**21** agents  
**6** bénévoles  
**78127 €** fonctionnement  
**113386 €** investissement  
**24 328 €** recettes

# Le réseau de lecture publique

## Mai

### Les dix ans de la Médiathèque

En présence de M. NAEGELEN, député de la troisième circonscription des Vosges, M. FAIVRE, vice-président au Conseil Départemental des Vosges, M. DEMANGE, président de la Communauté de Communes, M. HINGRAY, vice-président de la Communauté de Communes, M. MANGE, vice-président de la Communauté de Communes, M. RICHARD, vice-président de la commission culture, Mme Arnould, directrice de la médiathèque, M. MUNSCH, directeur de Change d'R, créateur de l'enseigne

### Inauguration de l'enseigne



# Le réseau de lecture publique

## Carte d'identité des médiathèques

	Date d'ouverture	Surface m <sup>2</sup>	Emprunteurs	Collections	Documents prêtés	Postes informatiques	Places assises
Dommartin-lès-Remiremont	26/05/2009	110 m <sup>2</sup>	711	3563	3133	2	15
Eloyes	04/09/2013	113 m <sup>2</sup>	2004	6355	8006	2	10
Remiremont	26/05/2009	1892 m <sup>2</sup>	27891	71923	122192	9	130
Saint-Nabord	26/05/2009	200 m <sup>2</sup>	1315	9002	4202	1	28
Le Val-d'Ajol	19/12/2018	133 m <sup>2</sup>	3139	6693	12440	2	22
Vecoux	26/05/2009	37 m <sup>2</sup>	2020	1898	824	1	5

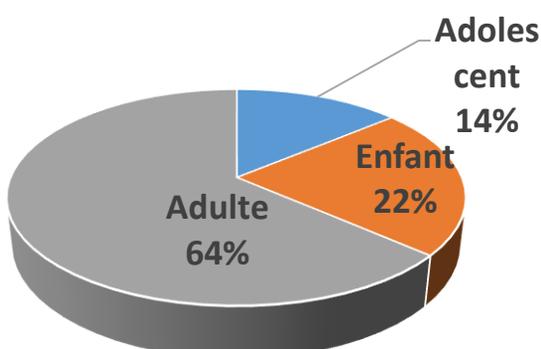
## Horaires

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Nombre d'heures d'ouverture
Dommartin-lès-Remiremont		14h-18h		9h30-12h		6 h 30
Eloyes		14h-18h	14h-18h		14h-17h	11 h
Remiremont	10h-12h ; 14h-18h	10h-12h ; 13h30-18h	14h-18h	13h30-18h30	10h-12h ; 14h17h30	27 h
Saint-Nabord	16h-18h	14h-18h		14h-18h30		10 h 30
Le Val-d'Ajol		10h-12h ; 14h-17h30		14h-18h30	10h-12h	12 h
Vecoux		9h30-12h				2 h 30

## Tarifs

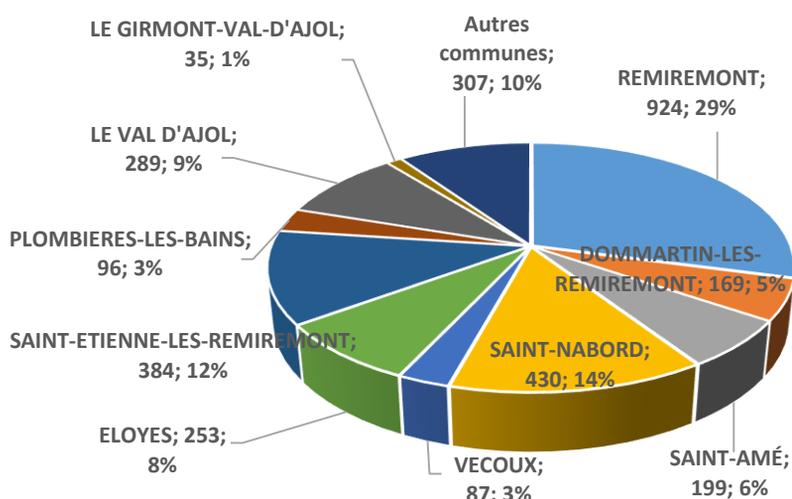
	Territoire communautaire *	Hors territoire communautaire
0-12 ans	gratuit	5,50 €
13-25 ans	5,50 €	11 €
26-59 ans	22 €	44 €
+60 ans et tarifs réduits **	5,50 €	11 €
Collectivités ***	22 €	44 €
Pass 1 mois (caution 50€)	5 €	5 €

## Documents par fonds



# Le réseau de lecture publique

## Lecteurs actifs par ville de résidence



## Les collectivités

	Nombre
Ecoles	16
Nombre de classes	54
Collèges	14
Lycées	0
Hôpitaux	0
Maisons de retraite	4
Petite enfance (crèche, RAM ...)	2
Péri-scolaire	4
Centre social	1
Lire et faire lire (association)	0
Autres (Précisez) : IME, Centre de loisirs, MJC, Ecoles intercommunales de musique	10
<b>Total</b>	
<b>collectivités inscrites</b>	<b>89</b>

## Les animations

Animations	Nombre d'actions	Tous publics	Pour enfants	Nbre de personnes touchées
Heure du conte, kamishibai, raconte tapis....	54	0	54	808
Expositions Adultes	4	4	0	561
Expositions Enfants	2	0	2	211
"Rencontres avec ..."	5	3	2	332
Zinc grenadine	1	0	1	50
Lire et faire Lire	0	0	0	0
Prix littéraire, clubs de lecture (Prix ado, Café lectures, Café BD)	12	6	0	62
Fêtes, salon du livre...	4	1	3	250
Conférences, rencontres, lecture	2	2	0	115
Spectacle musical	3	2	1	210
Projections - Atelier Cinéma	2	1	1	27
Concert - Conférence musicale	3	3	0	180
Ateliers Cyber scolaires (primaires et collèges) et autres	35	19	11	186
Atelier d'écriture	3	3	0	22
Action caritative (Amnesty international)	1	1	0	30
Ateliers divers (broderie, gravure sur pierre, dictées, Noël)	5	5	0	110
La journée du Jeu Vidéo	1	1	0	85
La Semaine Bleue	1	1	0	25
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>52</b>	<b>75</b>	<b>3264</b>

# Les Piscines



Tarifs	Enfants – de 6 ans	Enfants de 6 à 16 ans	Adultes	Colonies de vacances	Titulaires de Pass Découverte
1 entrée	1,50 €	2.20 €	3.70 €	1.50 €	3.10 €
Carte d'abonnement 10 entrées	12.50 €	18.50 €	31.00 €		

## Bilans de fréquentation

### ❖ Piscine du Val d'Ajol

	2017	2018	2019
Entrées publiques	25 892	30 425	29 410
Entrées scolaires	23 674	24 080	23 991
Entrées gym aquatique	1 535	1 498	1 498
<b>TOTAL</b>	<b>51 101</b>	<b>56 003</b>	<b>54 899</b>

### ❖ Piscine de Plombières-Lès-Bains

Située aux abords du Parc Impérial, cette piscine de loisirs en plein air est dotée d'un toboggan aquatique, d'une pataugeoire, d'un mur d'eau et nage à contre-courant. Ouverture tous les jours de 14H00 à 19H00 par beau temps du 29 juin au 1er septembre 2019.



	2017	2018	2019
Entrées	2 601	5 644	3 235

↑  
2 semaines de fermeture pas de Maîtres-nageurs



# Ecole Intercommunale de Musique

## EN BREF...

L'E.I.M. compte cette année **330 élèves**.

Les auditions comme les heures musicales sont organisées pour mettre les élèves en situation de concert pour évaluer leur évolution, leur apprendre à appréhender le trac d'un passage devant un public et prendre confiance musicalement en eux.



L'équipe pédagogique est composée de **26 professeurs** qui enseignent : la Flûte, le Hautbois, la Clarinette, le Saxophone, la Trompette, le Cornet, le Cor, le Trombone, le Tuba, la Percussion, l'Orgue, la Pratique vocale, le Violon, le Violoncelle, la Contrebasse, le Piano, la Guitare et l'Accordéon.

L'enseignement n'est pas la seule mission confiée aux enseignants : la promotion de leur instrument et des actions spécifiques sont mises en place **master-class, stages, rencontres inter-écoles, voyage pédagogiques, concerts à thèmes, liens avec d'autres disciplines (Théâtre, Danse, Peinture...)**



# Ecole Intercommunale de Musique



## Les Animations

- **Journées du Patrimoine** ; Orgue à l'Eglise de St Amé, dimanche 22 septembre
- **Participation du Brass Band** aux cérémonies de la libération de St Nabord et Remiremont au cimetière américain du Quéquement. Dimanche 22 septembre.
- Interventions annuelles de trois professeurs sur le projet « **Un petit Prince** » et lien avec l'Education Nationale pour les cycles III du primaire, débutées le 24 septembre. (St Amé, St Etienne, Le val d'Ajol, Plombières, Remiremont, St Nabord)
- **Semaine Bleue** sur le thème de la forêt: participation des professeurs des classes de Bois et des Cors des Alpes de l'association « Cors et accords » avec les élèves de l'école maternelle et les anciens de Vecoux le 8 octobre
- **Animations scolaires** ; 24 septembre Jules Ferry, Remiremont 30 septembre Breuchottes et Rhumont et 14 octobre Révillon
- **Festival « Novembre en harmonies »**, 3 Novembre à l'église en partenariat avec la Ville de Plombières-les-Bains, Concert Aquilon Symphonic Band Lorraine pour fêter Berlioz et la réouverture de l'église et le 8 Novembre, en partenariat avec la Ville de Remiremont et la CMF Lorraine, un concert prestigieux de l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes de l'Union Européenne au centre culturel Gilbert Zaug
- **Concert des élèves de Musiques Actuelles** à La Souris Verte samedi 30 Novembre avec le groupe Mörglbi
- **Concert de Noël des élèves de l'EIMPVM** le vendredi 13 décembre au CSC de St Nabord
- **Concert de Noël du Brass Band junior et du BB de Remiremont** avec le chœur des Abbesses le samedi 14 décembre à l'abbatiale de Remiremont.
- **Concert des élèves à la maison de retraite** « l'accueil » de Remiremont 18 décembre
- **Concert de Noël** de l'ensemble de saxophones, du Brass Band junior et du BB de Remiremont avec le chœur des Abbesses le samedi 21 décembre à l'église de Plombières (partenariat Ville de Plombières).
- 31 Janvier, à l'occasion de la Nuit des Conservatoires, **Bal Folk** à St Etienne-les-Remiremont
- 12 Février , **Heure musicale** , Dommartin les Remiremont
- 8 Mars, **Concert « féminin »** dans le cadre de la journée des droits de la femme et du 1400° anniversaire du St Mont à l'église de St Amé

### Interventions ponctuelles:

- Ateliers Folk par Hélène Budelot, Mercredi 16/10, Lundi 18/11, Jeudi 05/12, Mardi 17/12 et Vendredi 24/01



# Les politiques sociales

- **Logement :**

Participation aux ateliers préparatoires et signature du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du département des Vosges. Ce texte est le document cadre de référence, visant à mieux connaître les besoins de la population vosgienne, à agir sur l'offre de logement et aider les plus défavorisés à accéder au logement et à s'y maintenir.

Continuité des travaux à la suite de l'installation de la Conférence intercommunale du logement (CIL) : mise en place et fonctionnement des comités techniques, rédaction des documents complémentaires, réalisation du Comité de Pilotage

- **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :**

Co-chef de file pour le groupe 3 : parentalité – centres sociaux, participation au groupe 12 : accès aux droits et aux conférences régionales avec les acteurs de la stratégie

- **Mobilité :**

Anticipation des conséquences de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM) : étude des déplacements sur le territoire de la CCPVVM avec un stagiaire en Master II (mention TB par le jury de l'UFR de géographie), préconisation en matière d'accompagnement et d'innovation.

Pilotage du groupe informel réunissant collectivités, associations et usagers à propos des solutions à envisager en matière de mobilité.

- **Politique de la Ville :**

Initiation et suivi de l'Appel à projets annuels pour le quartier de Rhumont

Déclinaison des actions et renforcement de l'appui aux partenaires comme le centre social de Remiremont ou les associations locales

Dans le cadre du Pacte de Dijon, analyse, rédaction et signature du protocole d'engagements réciproques et renforcés portant sur le contrat 2015-2022 et réunissant mairie de Remiremont, CCPVM, État, Département des Vosges et CAF 88



- **Convention Territoriale Globale :**

Mise en place et pilotage des 13 ateliers thématiques ; coordination des retours vers la CAF des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges et la MSA

Réalisation des tableaux de bord et de l'évaluation en continu

Préparation et déroulement du comité de pilotage en décembre 2019, validant une évolution des groupes pour l'année 2020

Définition du cahier des charges de notre future plateforme collaborative et choix du prestataire



Convention signée le 15 janvier 2019 entre la CCPVM, la CAF, le Conseil Départemental et la MSA



# Multi-accueil de Maxonrupt

## FONCTIONNEMENT

Agrément : 50 places, avec modulation d'agrément appliquée au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, réparties comme suit :

- 3 sections pour l'accueil régulier (temps pleins en majorité) :
  - Les « Bébé » 10 places
  - Les « Petits » 13 places
  - Les « Grands » 15 places
- « L'Accueil Modulaire » tous âges confondus

Effectif : 20 personnes  
un médecin vacataire 4 heures/mois  
Horaires : 7h15-19h15 du lundi au vendredi

## FREQUENTATION

### Fréquentation annuelle et répartition

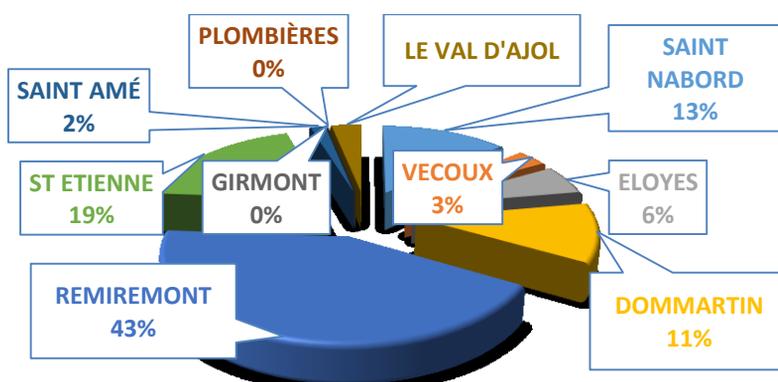
Le nombre d'inscriptions en 2019 : **130**

Le nombre d'inscriptions correspond au nombre d'inscriptions par **modes d'accueil** : ce qui explique qu'il diffère du nombre d'enfants. Un enfant accueilli dans l'année peut réunir plusieurs modes d'accueil : d'abord en mode « Temporaire », puis en « Régulier », en passant par « HG » (Halte-Garderie) puis en « Périscolaire ».

### Répartition géographique

Nombre d'inscriptions CCPVM= **126** répartis comme suit :

- Eloyes : 7
- Dommartin les Remiremont : 14
- Girmont : 0
- Le Val d'Ajol : 4
- St Amé : 2
- St Etienne : 24
- St Nabord : 17
- Plombières : 0
- Remiremont : 54
- Vecoux : 4



- Nombre d'inscriptions hors CCPVM = 4 (LE SYNDICAT, RAON AUX BOIS et EPINAL)

### Répartition par mode d'accueil

Nombre d'inscriptions en fonction du mode d'accueil : 153

CRECHE = accueil régulier	HALTE-GARDERIE accueil occasionnel	TEMPORAIRE	PERISCOLAIRE (Me et/ou VS)
71 (73 en 2018)	36 (45 en 2018)	14	31 (29 en 2018)
Temps pleins = 63 (65 en 2018)			
Temps partiels = 9 (6 en 2018)			



CHASSE AUX OEUFS



SORTIE CHEZ LES POMPIERS  
MARS 2019

# Multi-accueil de Maxonrupt

## • Gestion des demandes et Conseil d'Admission

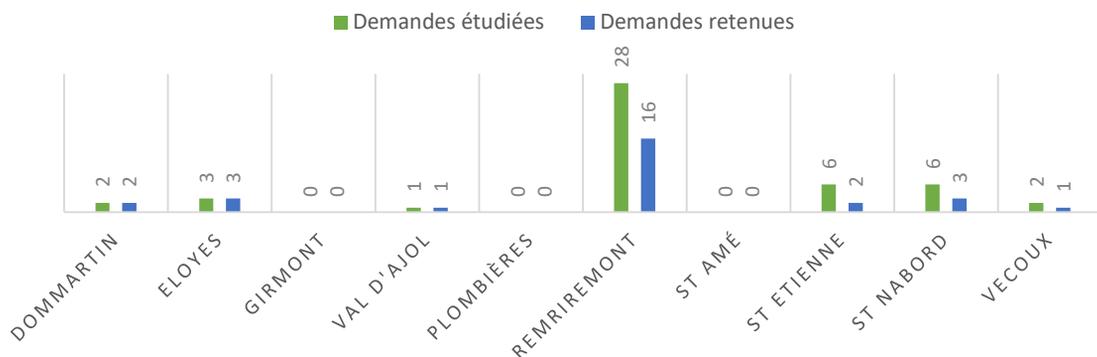
Toute demande d'accueil en crèche fait l'objet d'une « pré-inscription ».

Chaque famille demandeuse est reçue sur rendez-vous et bénéficie d'un temps d'accueil durant lequel les modalités et le règlement de fonctionnement sont expliqués.

Les pré-inscriptions sont étudiées en Conseil d'Admission qui se compose d'un représentant de chaque commune, de la directrice et de l'adjointe de direction ainsi que la responsable du RAM

Fréquence : 2 conseils en 2019 : le 1<sup>er</sup> avril et le 14 octobre 2019

## ETAT DES DEMANDES 2019



## • ACTIVITES

### Activités internes

- Promenades en poussette
- Activité musicale pour les plus grands
- Evènements marqués en fonction des fêtes calendaires (Noël, Carnaval, Pâques...)
- Concert par l'école de musique à l'occasion de la fête de Noël
- Pique-nique au Calvaire pour les plus grands
- Goûter en plein air pour les « Petits »
- Jeux d'eau sur la terrasse
- Sorties à la piscine
- Visite de la caserne des pompiers
- Journal de la crèche à destination des parents
- Eveil musical : intervenant de l'école de musique de Remiremont
- Fête de la crèche en été
- Visite à l'école de musique
- Continuité de l'atelier « jardinage »
- Des échanges d'équipe sur les pratiques professionnelles
- Continuité du lien instauré avec le CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce)
- La mise en place d'un classeur de sécurité et le suivi du plan de sécurité

### Partenariats

- Heure du conte et visites libres à la **médiathèque intercommunale**
- Eveil musical
- Implication au sein du **Comité Petite Enfance** de la ville de REMIREMONT
- **EHPAD « L'Accueil »** : Rencontres intergénérationnelles
- **EHPAD « Le Châtelet »** : Alternance des rencontres au sein de la crèche et dans les EHPAD.
- Continuité de **l'implication de bénévoles** pour l'accompagnement lors des différentes sorties.

## CONCLUSION

Depuis 2013, La section « Modulables » répond à la demande d'accueil à temps partiel et temporaire.

Le volume horaire vendu continue à diminuer quantitativement ces dernières années : ce qui traduit une augmentation des demandes d'accueil à temps partiel ainsi que des accueils temporaires. L'augmentation de la tarification (par l'augmentation du taux d'effort) en septembre 2019 a suscité des réactions parentales et la diminution du volume horaire d'accueil des enfants. La qualité d'accueil est renforcée grâce à des échanges d'équipe autour des valeurs et des pratiques professionnelles et l'affichage de celles-ci : ce qui génère également une implication croissante des parents tant au niveau du projet éducatif qu'au niveau du projet pédagogique. Une attention particulière est portée pour assurer un accueil régulier des enfants dont les parents n'ont pas d'activité professionnelle, sont en recherche d'emploi ou orientés par des services paramédicaux (PMI (Protection maternelle et infantile), CAMSP...).

L'accueil des stagiaires demeure une priorité qualitative pour la structure avec le « référentiel des stagiaires » comme outil de support.

# Relais Assistants Maternels

La Communauté de Communes compte 224 assistants maternels agréés (dont agréés MAM) et 5 Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

En 2019, 160 assistants maternels différents ont été en contact avec le RAM.

Le RAM a été en contact avec 314 parents ou futurs parents différents

Le RAM était engagé dans la mission renforcée CAF relative au départ en formation continue, mission qui a été accomplie pour l'année 2019.

- A partir de mai 2019, faute de participants, les ateliers d'éveil ont été arrêtés dans la commune de Vecoux.
- Plombières-Les-Bains et Saint-Nabord se partagent désormais le vendredi matin, une semaine sur deux. Les animations ont désormais lieu tous les mercredis au Val d'Ajol.

## • Plusieurs animations de différents types ont été proposées au cours de l'année :

- 113 ateliers d'éveils « classiques » ont été proposés dans nos locaux, pour 475 assistants maternels, 825 enfants et 49 parents. Des ateliers d'éveils ont également été proposés dans d'autres structures du territoire concernant 458 enfants, 234 assistants maternels et 29 parents.
- 6 fêtes ou évènements ont été organisés, pour 35 assistants maternels ou gardes d'enfants à domicile, 277 enfants et 77 parents.
  - Fête de la Combeauté au Val d'Ajol
  - Fête de l'eau à Eloyes
  - Fête de fin d'année du RAM au Val d'Ajol
  - Fête de l'été à Remiremont
  - Fête de l'automne à Remiremont
  - Fête de Noël à Remiremont
- 4 temps collectifs « adultes » ont été organisés pour 34 assistants maternels et 6 parents :
  - Soirée bilan du RAM
  - Soirée de préparation de Noël 2019
  - Conférence réseau petite enfance « les émotions de l'enfant »
  - Séance d'analyse de pratique



# Aires de camping-cars

La Communauté de Communes gère deux aires de camping-cars :

Une aire située à proximité immédiate du Plan d'Eau à Remiremont, d'une capacité de 31 emplacements, et l'autre à Dommartin-Lès-Remiremont d'une capacité de 6 emplacements.

<b>6 places 230 m<sup>2</sup></b>	<b>DOMMARTIN-LES- REMIEMONT</b>	<b>Place de l'Eglise</b>
---------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Située au centre du village à côté de l'église et de la maison du patrimoine

Tarifs : Borne électrique : 3 € / 24h

Borne de service : 3 €

**En raison des travaux de construction de l'Espace Culturel, l'aire de camping-cars située place de l'église à DOMMARTIN LES REMIREMONT n'est plus accessible pour le moment.**



<b>31 places 3 100 m<sup>2</sup></b>	<b>REMIEMONT</b>	<b>Site du Plan d'Eau – Rue du Lit d'Eau</b>
--	------------------	--

À proximité immédiate du Plan d'Eau, du départ de la Voie Verte, de l'accès gare et commerces du centre ville

Tarifs :

Stationnement : 24h 6 €, 48h 12 €, 72h 18 € Borne de service : 3 €

Stationnement + Borne de électrique : 24h 9 €, 48h 18 €, 72h 27 €



# Gens du voyage

## Aires de Grands passages

### AIRE DU BOMBRICE (Saint-Nabord)

**4 passages** avec participation financière :

- Du 12 au 17 mai (25 caravanes → 25 familles)
- Du 26 mai au 9 juin (20 caravanes → 16 familles)
- Du 16 au 23 juin (15 caravanes → 10 familles)
- Du 9 au 18 août (15 caravanes → 8 familles)

**2 passages** sans participation financière :

- Du 4 juillet au 20 juillet (10 caravanes)
- Du 22 octobre au 4 novembre (6 caravanes)

### AIRE DU CHAMPS DEVANT PARMONT (Remiremont)

**aucun passage**

Les investissements :

- Installation d'une armoire électrique avec 20 raccordements sur l'aire du Champs devant Parmont. La mise en service a été réalisée le 20 juin 2018.
- Le vol de la borne a eu lieu en novembre 2018

#### Tarifs :

**Cautions :**

100 € pour un groupe de 50 caravanes,  
200 € pour un groupe de 51 à 150 caravanes,  
400 € pour un groupe de plus de 150 caravanes

**par famille et par semaine :**

**Aire du Bombrice: 12 €**

**Aire « Champs Devant Parmont » : 10 €**

# Urbanisme

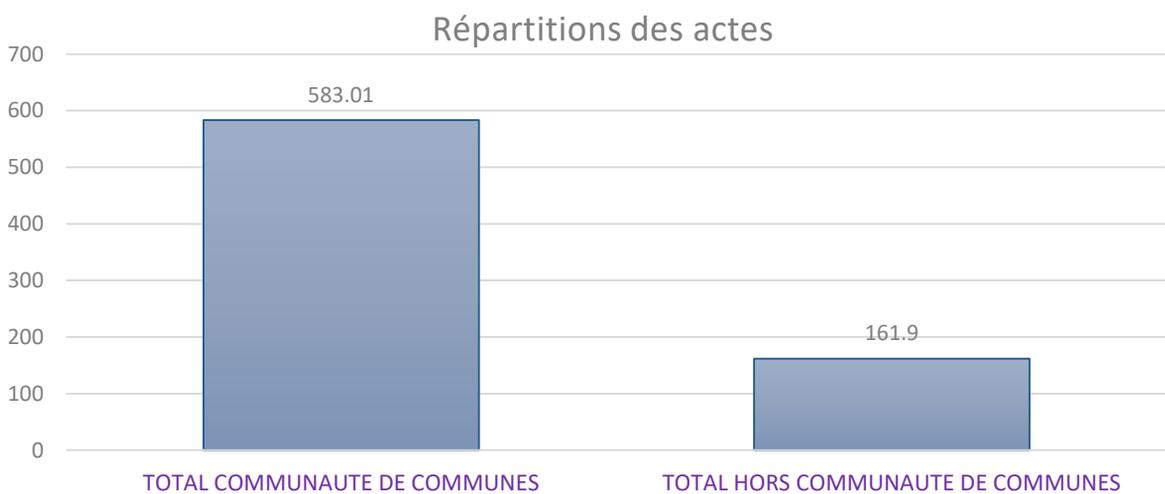
Le service urbanisme est en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols **des 10 communes qui composent la CCPVM** ainsi que de celles de **4 communes extérieures** (Rupt Sur Moselle, Saint-Maurice sur Moselle, Le Thillot et Le Ménil).

Le service se fait fort d'être **un appui technique et juridique** pour les communes. En effet, outre son rôle d'instruction, il a pour mission **d'informer et d'orienter** les élus, les particuliers et les professionnels sur les dossiers d'occupation du sol.

Le service administre **le Système d'Informations Géographiques (SIG) intercommunal**. Amorcée en 2018, son amélioration a été un des enjeux du service pour 2019. En effet, cet outil est plus complet et plus performant.

Le service Urbanisme est composé de **deux instructeurs et d'une secrétaire à temps partiel** (environ 50 %).

## Nombre d'Equivalent Permis de Construire (EPC) pour 2019



DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	54.96 EPC
ELOYES	52.69 EPC
GIRMONT VAL D'AJOL	12.21 EPC
PLOMBIERES LES BAINS	30.63 EPC
SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	75.88 EPC
SAINT-NABORD	94.51 EPC
SAINT-AME	46.8 EPC
REMIREMONT	118.02 EPC
LE VAL D AJOL	76.9 EPC
VECOUX	20.41 EPC

HORS CCPVM	
LE MENIL	31.2 EPC
LE THILLOT	46.3 EPC
ST-MAURICE / MOSELLE	41.7 EPC
RUPT-SUR-MOSELLE	42.7 EPC